



Agglomération de Chaumont (Siren : 245200456)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Chaumont
Arrondissement	Chaumont
Département	Haute-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/2011
Date d'effet	01/01/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Christine GUILLEMY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville de Chaumont
Numéro et libellé dans la voie	Place de la Concorde
Distribution spéciale	BP 564
Code postal - Ville	52012 CHAUMONT Cédex
Téléphone	
Fax	
Courriel	pays-chaumontais@ville-chaumont.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	33 178
-----------------------------	--------

Densité moyenne 74,23

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
52	Blaisy (215200353)	77
52	Brethenay (215200502)	363
52	Buxières-lès-Villiers (215200593)	235
52	Chamarandes-Choignes (215200866)	1 217
52	Chaumont (215200833)	23 926
52	Colombey-les-Deux-Eglises (215201005)	692
52	Condes (215201013)	323
52	Curmont (215201096)	14
52	Euffigneix (215201377)	318
52	Foulain (215201484)	729
52	Gillancourt (215201591)	121
52	Jonchery (215201815)	1 063
52	Juzennecourt (215201823)	214
52	Lachapelle-en-Blaisy (215201831)	80
52	Lamothe-en-Blaisy (215201880)	74
52	Laville-aux-Bois (215201989)	223
52	Luzy-sur-Marne (215204116)	280
52	Neuilly-sur-Suize (215202508)	331
52	Rennepont (215202987)	157
52	Riauourt (215203001)	447
52	Rizaucourt-Buchey (215203050)	120
52	Semoutiers-Montsaon (215203357)	875
52	Treix (215203530)	251
52	Verbiesles (215203670)	317
52	Villiers-le-Sec (215203829)	731

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>A titre facultatif : ingénierie en amont (mise en place) et en aval (contrôle) des Services Publics d'Assainissement Non Collectif des Communes (SPANC)</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- collecte des déchets des ménages et déchets assimilés : prise effective de la compétence au 1er janvier 2013</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés : prise effective de la compétence différée à la date de mise en application de la tarification incitative</i>

- Autres actions environnementales

1 - mise en oeuvre d'un Agenda 21 2 - protection animale : - ramassage des animaux errants : obligation fourrière - est d'intérêt communautaire le site d'accueil du refuge et de la fourrière animale sis à Buxières-les-Villiers. 3 - Interventions de la brigade intercommunale sur demande des communes pour la réfection et l'entretien du petit patrimoine bâti et naturel intercommunal appartenant au domaine public 4 - entretien, balisage des sentiers de randonnée aménagés par la CA prévus au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnés, compris sur son territoire. Création, entretien et balisage de sentiers communaux et voies vertes d'intérêt communautaire

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

est d'intérêt communautaire : - création et gestion de nouvelles structures multi-accueil - étude et mise en oeuvre éventuelle de services de proximité à destination de la population, notamment : le portage des repas à domicile, un mode de garde itinérant pour les enfants et le relais assistantes maternelles.

- Action sociale

- études et actions visant à mettre en place un dispositif d'insertion économique et sociale en liaison avec les organismes locaux, départementaux, régionaux et nationaux en charge de l'insertion, telles que la création et la gestion d'un programme local d'insertion par l'économie (PLIE).

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale Les dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire et dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance notamment : - la mission locale - le développement urbain avec le programme "chaumont projet urbain" participation financière de la CA dans le cadre des ses compétences - déclinaison du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance au niveau intercommunal.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

1 - La compétence communautaire dans ces zones comprend la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des bâtiments de propriété communautaire, des voiries, réseaux divers et espaces publics, du mobilier urbain de propriété communautaire installé sur le domaine communal. 2 - foire de l'agglomération du Pays Chaumontais

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- gestion de l'aérodrome de l'agglomération du Pays Chaumontais

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

1) actions de développement économique: -promotion économique du territoire par la recherche et l'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets - participation aux instances intéressant le développement économique du territoire - interventions dans le domaine économique par l'attribution d'aides aux entreprises dans le respect de la réglementation en vigueur -opérations collectives de soutien à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat 2) études, création, aménagement, entretien et gestion d'immobilier d'entreprises

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

1 - Etude, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs, touristiques ou culturels d'intérêt communautaire. Le futur centre aquatique de l'agglomération de Chaumont est déclaré d'intérêt communautaire. 2 - Participation à la réalisation d'équipements sportifs, touristiques ou culturels qui par leur importance ou le montant des investissements, présentent au niveau de services d'envergure départementale et ont vocation à être utilisés par la population de l'agglomération. 3 - étude, création, aménagement et gestion de la base de loisirs intercommunale dite du Moulin de Choignes.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etablissements scolaires

service des écoles : l'intervention de la communauté se limite au recrutement et à la gestion des personnels et à l'acquisition des mobiliers et des fournitures scolaires

- Activités péri-scolaires

accueil , cantines pendant le temps scolaire, animations extrascolaires : l'intervention de la CA se limite au recrutement et à la gestion des personnels et à l'acquisition du mobilier et des fournitures périscolaires et extrascolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

Subventions à des associations ou participation aux projets des collectivités pour la mise en place d'interventions ou d'animations ponctuelles sur le territoire de la CA afin de favoriser la répartition d'activités de loisirs et/ou éducatives sur le territoire, l'accessibilité de celles-ci à l'ensemble de la population, les interactions entre les communes, la découverte de l'agglomération.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- élaboration, modification et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur lié au SCOT

- Schéma de secteur

- élaboration, modification et révision schéma de secteur lié au SCOT

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Etude, création et réalisation de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

- réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Organisation des transports urbains

Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi : gestion du réseau de transport routier de personnes sur le périmètre de l'agglomération et aménagements publics s'y rapportant.

- Transport scolaire

gestion du réseau de transport routier de personnes sur le périmètre de l'agglomération et aménagements publics s'y rapportant.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- création, aménagement et entretien des voiries et équipements de voirie d'intérêt communautaire : est d'intérêt communautaire la piste routière pour le passage des permis de conduire

- Parcs de stationnement

- création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : participation à l'aménagement et à la gestion du Pôle d'échange Multimodal du quartier de la gare de Chaumont.

Développement touristique

- Tourisme

- participation au financement de l'office intercommunal de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

-politique d'équilibre social de l'habitat programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

politique du logement d'intérêt communautaire

- Politique du logement social

action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire définie comme suit: mise en place et suivi du PLH création d'une instance communautaire de coordination pour accompagner les projets communaux de logements toutes les études et opération d'amélioration de l'habitat destinées à valoriser et harmoniser l'ensemble du bâti sur le territoire de

l'intercommunalité.

Infrastructures

- Pistes cyclables

- élaboration du schéma des pistes cyclables sur le territoire de l'agglomération - aménagement et entretien de pistes cyclables d'intérêt communautaire

Autres

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

? accueil des gens du voyage et gestion des équipements sy' rapportant dans le respect du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Autres

1 - mise en place, développement et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) sur le territoire de la CA avec possibilité de mutualiser avec d'autres organismes ou collectivités territoriales. 2 - aménagement et gestion des aires d'accueil camping et camping-cars (port de la Maladière) y compris les simples bornes d'accueil camping-cars. 3 - participation dans le cadre de conventions à la mise en oeuvre et à la gestion des projets du Pays Chaumontais.

Politique de la ville

- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

- création et gestion d'un PLIE

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
52	Syndicat mixte du Pays de Chaumont (200059491)	SM fermé	67 837

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)